

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 49 (2002)

Heft: 3

Artikel: Pour une protection optimale de la population

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-369496>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.04.2026

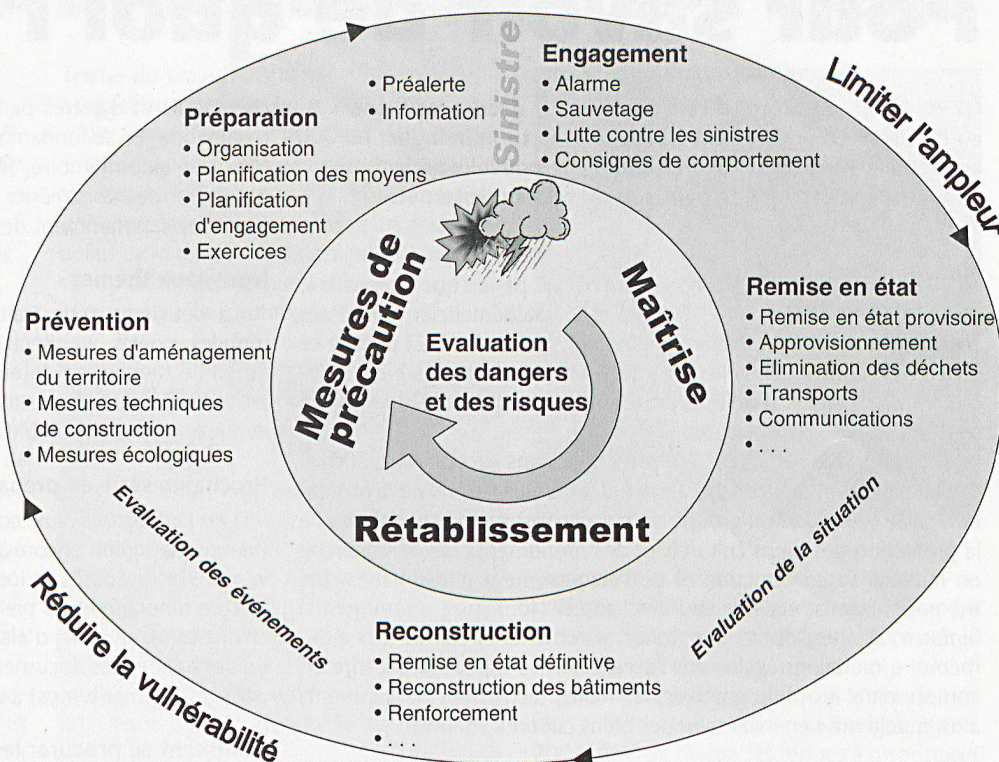
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCEPTION DE LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Pour une protection optimale de la population

OFPC. L'un des objectifs premiers du système de protection de la population est de permettre aux organisations partenaires de s'appuyer mutuellement, notamment en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. Dans cette optique, la recherche, coordonnée et orientée vers la pratique, joue un rôle de premier plan.

Processus de gestion des risques



La recherche en matière de protection de la population a pour mission de créer les bases permettant au système coordonné d'accomplir toujours mieux ses tâches. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie? La réponse se trouve dans la «Conception de la recherche et développement en matière de protection de la population», publiée en début d'année.

Selon le plan directeur de la protection de la population, le système est conçu avant tout pour gérer les catastrophes et les situations d'urgence, et, accessoirement, pour agir en cas de conflit armé. La recherche doit donc porter sur ces tâches et les enseignements qu'on en tire doivent pouvoir être appliqués dans les domaines suivants: conduite (organes de conduite), ordre et sécurité (police), sauvetage et lutte contre tous les types de sinistres (sapeurs-pompiers), santé et premiers secours (santé publique), infrastructure technique (services techniques), protection, assistance et aide (protection civile).

La gestion des risques, un processus cyclique

La conception de la recherche et développement (R&D) se fonde sur une gestion coordonnée des risques. Les tâches de protection de la population et de ses bases d'existence peuvent être représentées sous la forme d'un processus cyclique (voir schéma):

1. Dans un premier temps, soit avant qu'un événement se produise, on prendra des **mesures de précaution**. Il s'agit là de faire la distinction entre prévention et préparation. On entend par *prévention* les

mesures propres à empêcher un événement ou à en réduire les conséquences, par exemple dans le domaine de la construction ou de l'aménagement du territoire. La *préparation* regroupe en revanche les mesures devant permettre de limiter le plus rapidement possible les dégâts, en fonction de la nature de l'événement, par exemple la planification des interventions et des moyens ou l'instruction.

2. Lorsqu'un événement survient, on passe à une deuxième phase dont l'objectif est la **maîtrise**. Les moyens de première intervention entrent immédiatement en action afin de sauver des personnes, de circonscrire le sinistre ou d'informer le public. Vient ensuite la remise en état provisoire des infrastructures endommagées (transports, alimentation en eau et en énergie, évacuation des eaux usées, communications).
3. La dernière phase est celle du **rétablissement**: remise en état définitive et *reconstruction*. Il importe à ce stade de tirer les enseignements de l'événement. On veillera ainsi à améliorer la capacité de résistance des infrastructures au cas où un événement du même type se produirait à nouveau.

Apprendre grâce aux catastrophes

Le processus cyclique présenté plus haut doit être considéré comme un modèle. Dans la réalité, il n'y a pas de délimitation claire entre les différentes tâches décrites et les phases ont tendance à se chevaucher.

L'accent est mis sur la notion de cycle. En effet, des mesures de précaution prises à la suite d'un événement auront des conséquences directes sur la maîtrise du prochain. Afin de pouvoir identifier ces conséquences et influencer sur elles, il importe de procéder à une **évaluation** complète et systématique des événements.

Le système de protection de la population ne couvre pas l'ensemble du cycle. Ses tâches consistent essentiellement à limiter l'ampleur de l'événement (préparation, engagement, remise en état). La responsabilité principale des activités visant à réduire la vulnérabilité (prévention, reconstruction) ressortissent à d'autres institutions.

La R&D est un processus permanent

Les connaissances scientifiques acquises par la R&D doivent être mises à la disposition des intéressés. Il s'agit en l'espèce de mettre en évidence des corrélations complexes dans une perspective de mise en œuvre.

La gestion coordonnée des risques exige une prise en compte globale des champs d'action considérés au sein du processus cyclique. Les menaces et les possibilités de réaction évoluent avec le temps. Par conséquent, la R&D est un processus permanent qui doit être coordonné en fonction des besoins et orienté sur le long terme.

La conception «Recherche et développement en matière de protection de la population (R&D)» est disponible à l'adresse www.bevoelkerungsschutz.com (rubrique: «Recherche»). □